VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Veuillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 9 juillet 2026, à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	**Nature et effet de la dérogation demandée**
Dossier 2026-00366 401, 9e avenue (Lot 1 606 184)	D'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment avec une marge avant de 4.98 mètres au lieu de 6,00 mètres.

Deux-Montagnes, le 23 juin 2026.

(signé) *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Affaires juridiques